

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
JUSTICE
SECRETARIAT GENERAL A LA FONC-
TION PUBLIQUE ET AU TRAVAIL
DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

DU 22 JUILLET 1978
DECRET N° 78/504 /MJJ-SGFPT/DFP 4-3-8
portant intégration et nomination de
Mr. MASSENGO Jean dans les cadres de 1^{re}
catégorie A, hiérarchie I des Services
Sociaux (Santé Publique).-

VISAS:

LE DEUXIEME VICE-PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE
DU PARTI, PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNE-
MENT, MINISTRE DU PLAN

D.B.

Vu l'acte fondamental du 5 Avril 1977;
Vu la loi 15-62 du 3-2-62 portant statut général des fonc-
tionnaires;

Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21-6-58 fixant le règlement sur
la solde des fonctionnaires;

Vu le décret n° 62-130/MF du 9-5-62 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires;

Vu le décret n° 62-195/FP du 5-7-62 fixant la hiérarchisa-
tion des diverses catégories des cadres;

Vu le décret n° 62-197/FP du 5-7-62 fixant les catégories
et hiérarchies des cadres créées par la loi 15-62 du 3-2-62
portant statut général des fonctionnaires;

Vu le décret n° 62-198/FP du 5-7-62 relatif à la nomina-
tion et à la révocation des fonctionnaires de la catégorie

Vu le décret n° 63-81 du 26-3-63 fixant les conditions
dans lesquelles sont effectués les stages probatoires que
doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses
articles 7 & 8;

Vu le décret n° 65-50 du 12-2-65 abrogeant et remplaçant
le décret n° 63-376 du 22-11-63 fixant le statut des cadres
de la catégorie A1 des Services de Santé;

Vu le décret n° 67-50 du 24-2-67 réglementant la prise
d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires
relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de
carrière et reclassements;

Vu le décret n° 74-470 du 31-12-74 abrogeant et remplaçant
les dispositions du décret n° 62-196/FP du 5-7-62 fixant
les échelonnements indiciaires des fonctionnaires;

Vu l'acte n° 001 du 3-4-77 structurant le Comité Militai-
re du Parti et nommant le Premier Ministre, Chef du Gouverne-
ment, Ministre du Plan;

Vu le décret n° 77-165 du 5-4-77 portant nomination des
Membres du Conseil des Ministres;

Vu l'ordonnance n° 35-77 du 28-7-77 relative à l'exercice
du pouvoir réglementaire en République Populaire du Congo;

Vu la lettre n° 1631/SGSP/DAP du 5-4-78 du Secrétaire
Général à la Santé Publique transmettant le dossier de l'inté-
ressé;

DECRETE :

.../...

ARTICLE 1er.- En application des dispositions du décret n° 65-44 du 12-2-65 susvisé, Monsieur MASSENGO Jean, né le 29 Mars 1947 à Brazzaville, titulaire du Diplôme d'Etat de Docteur en Médecine, obtenu à l'Université de Bordeaux II (FRANCE) est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Santé Publique) et nommé au grade de Médecin de 4° échelon stagiaire, indice 1110.

ARTICLE 2°.- L'intéressé est mis à la disposition du Ministre de la Santé Publique et des Affaires Sociales.

ARTICLE 3°.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.-

Brazzaville, le 22 JUILLET 1978

Pour le 2° Vice-Président du Comité Militaire du Parti, Premier Ministre
CHef du Gouvernement, Ministre du Plan

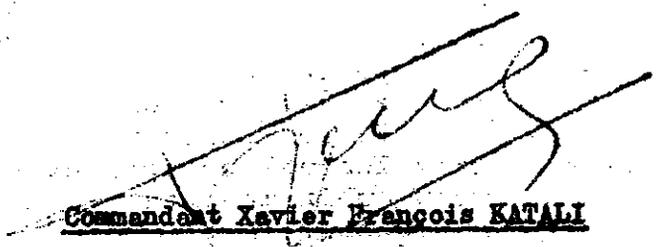
en mission

Le Membre du Comité Militaire du Parti,
Ministre de l'Intérieur

Le Ministre de la Santé et des
Affaires Sociales

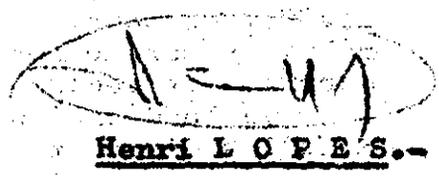


Médecin-Commandant Durand Abel MISSONTSA.-



Commandant Xavier François KATALI

Le Ministre des Finances



Henri L O P E S.-

Le Ministre du Travail et de la
Justice, Garde des Sceaux



Alphonse MOUSSOU POUATI.-

AMPLIATIONS:

- JORPC 1
- SGFPT/DFP 3
- DFP/BST 1
- INTERESSE 1
- D.B. 3
- D.C.F. 1
- D.S.A.S. 1
- D.G.S.P. 2
- BOSSIER 3
- GCM/BC 2

